

ANSM : l'olmésartan peut causer des entéropathies graves

Compte Test - 2014-07-17 15:55:00 - Vu sur pharmacie.ma

L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) recommande aux professionnels de santé de « prendre en compte le risque d'entéropathie, très rare mais grave, en cas de traitement par olmésartan ».

Selon l'ANSM, cet antihypertenseur « peut entraîner des entéropathies sévères se traduisant par une diarrhée chronique sévère avec perte de poids pouvant entraîner une hospitalisation prolongée.

D'autres symptômes peuvent aussi être observés comme des vomissements, une déshydratation avec insuffisance rénale fonctionnelle, une hypokaliémie, voire une acidose métabolique. L'entéropathie peut survenir plusieurs mois, voire plusieurs années après le début du traitement ».

Cette décision fait suite à l'étude réalisée par la CNAMTS et transmise à l'ANSM en juillet, qui confirme l'existence d'une association entre l'exposition à l'olmésartan et les hospitalisations pour entéropathie.

L'ANSM recommande « qu'un avis soit pris auprès d'un gastro-entérologue devant des signes cliniques évocateurs d'entéropathie (diarrhée chronique sévère et perte de poids notamment). Si aucune autre cause ne semble être à l'origine de ce tableau clinique, l'olmésartan devra être arrêté et remplacé par un autre antihypertenseur.

Les données de la CNAMTS confirment par ailleurs que seul l'olmésartan semble associé à une augmentation du risque d'hospitalisation pour malabsorption intestinale. « Pour les six autres sartans (candésartan, éprosartan, irbésartan, losartan, telmisartan et valsartan) ce surrisque n'a pas été retrouvé », précise l'ANSM.

Lettre aux professionnels de santé : [lien](#)